

MAIRIE DE
LARGEASSE

DEUX-SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille quinze,
Le mardi 31 mars à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 24/03/2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

PRESENTS : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,
MM. DAVID, BAUDOIN, BONNET, HILKER, Mmes FAZILLEAUD, GILLES,
SAUVETRE, MM. JARRY D. , JARRY O. et ROUILLIER.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'agglomération met en place une convention tripartite entre l'agglomération, la commune et l'école de Largeasse concernant l'application de tarif pour les enfants de l'école qui vont à la piscine de Moncoutant.

Ce tarif, à hauteur de 0.50€ par enfant va être pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire :

- accepte la convention tripartite,
- autorise le maire à signer ladite convention sur les bases énoncées ci-dessus.

Objet :

**Harmonisation des
tarifs scolaires sur
les espaces
aquatiques**

Pour Copie conforme,
En mairie, le 9 avril 2015



Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le :

Transmis et rendu
exécutoire à la Sous-
Préfecture le

Publié ou Notifié
Le

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2015

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20150331-2015_CH3103_7-DE